

N°2023_03



COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE
DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION
DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
Mise à disposition d'un espace dédié pour l'accueil du Ludo'bus de la communauté de communes Cœur de Savoie

Le Maire de Porte-De-Savoie,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°28052020D9 du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU le projet de convention à intervenir entre la commune de Porte-de-Savoie et la communauté de communes Cœur de Savoie pour la mise à disposition d'un espace dédié à l'accueil du Ludo'bus.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer, avec la communauté de communes Cœur de Savoie, une convention définissant les conditions de la mise à disposition d'un espace dédié à l'accueil du Ludo'bus de l'intercommunalité. Cet espace se situe devant l'école de Francin, 566 rue de Belledonne, Francin, 73800 Porte-de-Savoie.

ARTICLE 2 : L'espace mentionné à l'article 1 est mis à disposition à titre gratuit pour les permanences du Ludo'bus de Cœur de Savoie ; le véhicule stationnera les jeudis des semaines impaires de 16h à 18h.

ARTICLE 3 : La convention prend effet au 19 janvier 2023 et s'achèvera le 7 juillet 2023.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution des dispositions précitées.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Porte-De-Savoie, le 19 janvier 2023

Le Maire,
Franck VILLAND



M. le Maire certifie que le présent acte a été transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet de la commune à compter du 26 janvier 2022

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230119-2023_03-DE
Date de réception en préfecture : 25/01/2023